

ARTICLE 1er : Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1979 les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent LCC et RSMC : Néant.

AU 2° ECHELON.

- KOUKA Gabriel, P/C du 3-10-80 en service à Brazzaville
- SITA Julien, P/C du 4-10-80 en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON.

- KOUKA Etienne, U/C du 19-2-80 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter du 1-1-81 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC), et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20 août 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

A. N D I N G A - O B A.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PROVINCENCE SOCIALE

Bernard COLLO NATIONALE.

Colonel Louis SILVAIN GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetourba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

MIN.....2
DGAS.....2
DPAA.....2
DTP.....4
DE.....2
DCF.....2
B/Bolde.....3
Fétrasseic....2
C.P/MIN.....2
B/Courrier...10
JORPC.....5
Intéressés....3
Dossiers.....6